

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance secrète du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|---|----|
| Présences | JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. | |
| Visioconférence | Néant. | |
| Procuration | Néant. | |
| Absences | BRIX, conseillère (excusée). | |
| Statistiques | Nombre de conseillers présents physiquement | 12 |
| | Nombre de conseillers participant par visioconférence | 0 |
| | Nombre de procurations données | 0 |
| | Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 | 7 |
| Référence | CC.2021-3-22 - 2.1 | |
| Point de l'ordre du jour | 2.1 | |
| Objet | Remplacement du représentant du collège échevinal à la commission d'intégration. | |

Le conseil communal,

Vu la délibération du 8 février 2021 relative aux remplacements à la commission d'intégration suite à la défection de plusieurs de ses membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal ;

Considérant qu'il avait été omis de procéder au remplacement de Mme Marianne Pesch-Donde-linger au titre de représentante du collège échevinal à la commission d'intégration suite à sa démission des fonctions d'échevine ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 portant nomination de M. Erny Strecker aux fonctions d'échevin de la commune de Roeser ;

Considérant que en vertu de la déclaration de programme du collège échevinal pour la mandature en cours « l'intégration » appartient au domaine de compétence du 1^{er} échevin ;

Considérant que par délibération du 4 février 2021 le collège échevinal a modifié le rang des échevins en attribuant le premier rang à M. Strecker ;

Vu le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Erny Strecker a obtenu onze voix sur douze (11/12)

M. Erny Strecker, demeurant à Peppange, est nommé représentant du collège des bourgmestre et échevins à la commission d'intégration.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance secrète du 22 mars 2021

Référence

CC.2021-3-22 - 2.1

Point

2.1

Objet

Remplacement du représentant du collège échevinal à la commission d'intégration.



Il remplace Mme Marianne Pesch-Dondelinger.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|---|----|
| Présences | JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. | |
| Visioconférence | Néant. | |
| Procuration | Néant. | |
| Absences | BRIX, conseillère (excusée). | |
| Statistiques | Nombre de conseillers présents physiquement | 12 |
| | Nombre de conseillers participant par visioconférence | 0 |
| | Nombre de procurations données | 0 |
| | Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 | 7 |
| Référence | CC.2021-3-22 - 2.2 | |
| Point de l'ordre du jour | 2.2 | |
| Objet | Remplacement à la commission de l'environnement. | |

Le conseil communal,

Considérant qu'en complément aux remplacements à la commission de l'environnement effectués en séance du 8 février 2021 il reste à effectuer un remplacement suite à la proposition de remplacement communiquée par le groupe Déi Gréng ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Pierre Fonck a obtenu onze voix sur douze (11/12)

M. Pierre Fonck, demeurant à Bivange, est nommé membre de la commission de l'environnement.

Il remplace M. Christophe Berthold.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|---|----|
| Présences | JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. | |
| Visioconférence | Néant. | |
| Procuration | Néant. | |
| Absences | BRIX, conseillère (excusée). | |
| Statistiques | Nombre de conseillers présents physiquement | 12 |
| | Nombre de conseillers participant par visioconférence | 0 |
| | Nombre de procurations données | 0 |
| | Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 | 7 |
| Référence | CC.2021-3-22 - 2.3 | |
| Point de l'ordre du jour | 2.3 | |
| Objet | Remplacement à la commission de la circulation. | |

Le conseil communal,

Considérant qu'en complément au remplacement à la commission de la circulation effectué en séance du 8 février 2021 il reste à effectuer un remplacement suite à la proposition de remplacement communiquée par le groupe Déi Gréng ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Martin Rudbach a obtenu douze voix sur douze (12/12)

M. Martin Rudbach, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission de la circulation.

Il remplace Mme Ane Erézué.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mars 2021

Date de l'annonce publique : 12/03/2021

Date de la convocation des conseillers : 12/03/2021

Mode de participation

| | | |
|--------------------------|---|----|
| Présences | JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. | |
| Visioconférence | Néant. | |
| Procuration | Néant. | |
| Absences | BRIX, conseillère (excusée). | |
| Statistiques | Nombre de conseillers présents physiquement | 12 |
| | Nombre de conseillers participant par visioconférence | 0 |
| | Nombre de procurations données | 0 |
| | Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 | 7 |
| Référence | CC.2021-3-22 - 2.4 | |
| Point de l'ordre du jour | 2.4 | |
| Objet | Remplacement à la commission sociale. | |

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres et aux changements intervenus dans la composition du collège échevinal et du conseil communal il est nécessaire de procéder à la réorganisation de certaines commissions consultatives communales ;

Considérant que les groupements politiques ont été invités, suite à l'appel du bourgmestre lors de la dernière séance du conseil, par courriel du 18 décembre 2020 à communiquer les remplacements à opérer dans les commissions consultatives communales ;

Considérant qu'en complément aux remplacements dans diverses commissions consultatives effectués en séance du 8 février 2021 il reste à effectuer un remplacement suite à la proposition de remplacement communiquée par le groupe Déi Gréng :

| Commission (désignation courante) | Nbre | Groupe | Démissionnaire | Remplaçant |
|-----------------------------------|------|-----------|----------------|-------------|
| Commission sociale | 1 | Déi Gréng | Conny Wolff | Nadine Brix |

Vu la délibération du 5 février 2018 portant nomination de la commission sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Nadine Brix a obtenu douze voix sur douze (12/12)

Mme Nadine Brix, demeurant à Roeser, est nommée membre de la commission sociale.

Elle remplace Mme Conny Wolff.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 22 mars 2021

Point

CC.2021-3-22 - 2.4

Objet

2.4

Remplacement à la commission sociale.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 30 mars 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,